



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22086709



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 8. VII. 2022
Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0685 971 924

Nom

(en entier) : **WS DEMOLITION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de Maestricht 92 B - 4651 Herve - Belgique****Objet de l'acte : Modification siège**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SRL WS DEMOLITION
(BE0685971924) du 1^{er} Mai 2022

Est tenue ce jour, le 01/05/2022, à 19h00 heures, l'assemblée générale extraordinaire des associés, au siège de la société.

Bureau

La séance est ouverte à sous la présidence de Mr. JEAN WEIDEBACH, administrateur et qui agit également en qualité de secrétaire et de scrutateur.

Composition de l'assemblée générale

Sont présents ou représentés, les actionnaires repris dans la feuille de présence signée annexée au présent procès-verbal.

Ordre du jour

Le Président énonce l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Modification siège

Constatation de la validité de la liste des présences et des convocations

100,00 actions sont présentes ou représentées, soit 100% du capital. L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

Délibérations - Résolutions**1. Transfert du siège**

L'assemblée générale décide de transférer le siège vers : Rue de Maestricht 90 à 4651 Herve, avec effet immédiat.

Dispositions finales

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les associés qui en ont fait la demande.

JEAN WEIDEBACH
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).